

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1051

présenté par

M. Wauquiez, M. Marcangeli, M. Saddier, M. Francina, Mme Dion, M. Cherpion, M. Ollier,
M. Hetzel, M. Gilard, M. Folliot et M. Cinieri

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

les mots :

« actions de promotion touristique d'intérêt communautaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.